



DOSSIER DE PRESSE

Paris, le 14 novembre 2012

Hiver 2012-2013

la Ville de Paris solidaire des personnes sans abri

Contact presse

Service de presse : 01 42 76 49 61 - service.presse@paris.fr

Sommaire

La mobilisation de Paris durant la période hivernale

- ✓ des centres d'hébergement provisoire proposés pour la période hivernale
- ✓ en cas de grand froid :
 - 12 gymnases et 5 mairies d'arrondissement mobilisables
 - renforcement accru des maraudes
 - élargissement des horaires des lieux d'accueil de jour gérés par le CASVP
 - une vigilance sur l'habitat précaire

Sortir de la rue les personnes sans abri : une priorité de la collectivité parisienne tout au long de l'année

- l'hébergement
- la prise en charge des mineurs étrangers isolés
- les maraudes
- l'accueil, l'information et l'orientation des personnes à la rue
- l'aide alimentaire
- l'accompagnement social
- la participation au Samu Social

La mobilisation de la Ville de Paris durant la période hivernale

Paris possède un dispositif d'hébergement d'environ 8 000 places, piloté et financé en fonctionnement par l'Etat, ce qui représente plus de 60% de la capacité d'hébergement de toute l'Île-de-France, très inégalement répartie.

Face au manque chronique de places d'hébergement pérennes, la Ville de Paris décide d'ouvrir en hiver, en cas de grand froid, des places de mise à l'abri (dans des gymnases, des mairies d'arrondissement) **ou des centres d'hébergement provisoire pour protéger les personnes à la rue.**

Aussi pour cet hiver, la Ville de Paris :

- **repère et met à disposition des bâtiments vides pour ouvrir des centres d'hébergement provisoire durant toute la période hivernale.**

Une vingtaine d'appartements rue de Gergovie, dans le 14^{ème} arrondissement, pourront ainsi accueillir des familles.

En fonction des besoins et en prenant en compte à la fois les conditions météorologiques et les publics, familles, couples, isolés, mineurs étrangers isolés, d'autres bâtiments pourraient être mobilisés rapidement.

- **peut mobiliser, en cas de grand froid, jusqu'à 1.040 places de mise à l'abri** réparties dans :

- **12 gymnases** situés dans les 5^e, 7^e, 9^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements, permettant de couvrir l'ensemble du territoire parisien, **pour un total de 950 places.**

En cas d'une chute brutale et imprévue de la température, un gymnase peut ouvrir dans un délai de 24 heures, pour une durée maximale de 3 semaines, afin de permettre le maintien des activités sportives et éducatives.

Les personnes sans abri, orientées par les maraudes de la Ville, le Samu Social, la Protection civile, les pompiers ou les services de la Ville de Paris, y seront accueillies de 18h le soir à 8h45 le matin. Un dîner équilibré et un petit déjeuner seront servis, des produits de toilette seront disponibles pour prendre une douche. Un bon d'hébergement sera remis le matin aux personnes hébergées pour qu'elles puissent y revenir directement le soir suivant.

L'accueil des personnes est géré par des agents volontaires du centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP).

Pour améliorer la prise en charge des usagers, la Ville de Paris met en place cette année deux nouveaux dispositifs dans les gymnases :

- ✓ un coordinateur social sera présent dans chaque établissement, afin de faciliter l'évaluation sociale des personnes accueillies, assurer les orientations et suivre les demandes de logement et d'hébergement auprès des SIAO.
- ✓ un partenariat a été conclu avec l'association « les Transmetteurs », qui regroupe des professionnels de la santé retraités, afin qu'ils réalisent des consultations.

Selon le protocole signé par la Ville de Paris et le Samu Social de Paris, ce dernier s'engage, à chaque fermeture de gymnase, à réorienter les personnes accueillies vers des structures d'hébergement plus adaptées.

- **les mairies des 1^{er}, 3^e, 4^e, 11^e et 15^e arrondissements**, qui se portent volontaires pour accueillir la nuit des personnes sans abri en cas de froid extrême et **proposent au total 90 places.** Ces mairies ont en effet des locaux adaptés qui permettent aux

personnes recueillies d'y recevoir un dîner et un petit déjeuner et d'y prendre une douche.

- ✓ la mairie du 1^{er} arrondissement peut accueillir, en lien avec Emmaüs Solidarité, jusqu'à 19 hommes pour la nuit et offrir à 35 personnes un repas chaud chaque soir ;
- ✓ la mairie du 3^e arrondissement peut accueillir jusqu'à 12 personnes prises en charge par l'association Aux Captifs, la Libération. Cet accueil pourra être réservé à un public féminin si les besoins l'exigent ;
- ✓ la mairie du 4^e arrondissement peut accueillir jusqu'à 25 hommes et femmes pour dormir et offrir un dîner à 40 personnes ;
- ✓ la mairie du 11^e arrondissement met à disposition une salle (avenue Jean-Aicard) pouvant accueillir jusqu'à 20 personnes, hommes et femmes. L'accueil y sera organisé par l'association Aurore ;
- ✓ la mairie du 15^e arrondissement pourra accueillir jusqu'à 15 hommes, avec le soutien d'Emmaüs Solidarité.

Des bénévoles du CASVP, de la Réserve solidaire de la Ville de Paris et des associations participeront à l'accueil des personnes tant dans les gymnases que dans les salles des mairies.

L'hiver dernier, particulièrement rigoureux et avec un nombre croissant de personnes à la rue, **a fortement mobilisé la Ville de Paris : 13 300 nuitées ont été réalisées dans 8 gymnases mobilisés**, soit une **augmentation de 10% par rapport à la campagne hivernale précédente**. 87% des places étaient utilisées en moyenne chaque nuit. **La campagne grand froid 2011-2012 s'est élevée à plus de 355.000 euros.**

- **renforce les maraudes en cas de grand froid**

- **dans le bois de Vincennes** : l'unité d'assistance aux personnes sans abri de la Ville, en coordination avec Emmaüs et la BAPSA, intensifie son dispositif de veille sociale et sanitaire en faisant des passages réguliers de 7h du matin jusqu'à 3h en hiver (contre 7h-22h en temps normal) et en mobilisant un véhicule pour conduire les personnes à l'abri en cas de besoin ;
- **dans le bois de Boulogne** : l'unité d'assistance aux personnes sans abri de la Ville, les agents des espaces verts et la maraude de l'association Aurore seront particulièrement attentifs à l'état des personnes actuellement installées dans ce bois ;
- **jusqu'à 6 véhicules municipaux**, avec un chauffeur et un travailleur social de la Ville, **peuvent renforcer les maraudes du Samu Social** pour aller à la rencontre des personnes sans abri de 20h à 5h du matin.

- **élargit les horaires des accueils de jour en cas de grand froid**

Les deux espaces solidarité insertion (ESI) gérés par la Ville dans les 14^e et 16^e arrondissements, étendront leurs plages d'accueil en ouvrant en continu la journée et si nécessaire le week-end pour assurer aux personnes sans abri des prestations d'hygiène (douches, buanderie, repassage, coiffure...) et de soins (consultation médicale, prescriptions de soins, soins infirmiers, pédicurie). Jusqu'à 210 personnes peuvent y trouver refuge et chaleur pendant les périodes les plus froides.

- **renforce sa vigilance envers les personnes vivant en habitat précaire**

Le maire de Paris a demandé aux services sociaux et de PMI d'être particulièrement attentifs aux situations des personnes vivant dans des logements totalement ou partiellement dépourvus de chauffage. La direction du logement et de l'habitat a ainsi été chargée d'établir une liste d'immeubles privés où des situations de ce type sont signalées.

Sortir de la rue les personnes sans-abri : une priorité de la collectivité parisienne

Paris, comme la plupart des grandes métropoles, concentre sur son territoire un nombre important de personnes en situation de grande précarité, vivant à la rue ou confrontées au mal-logement. La crise économique, la dégradation du marché de l'emploi ainsi que le niveau élevé des loyers parisiens alimentent ces phénomènes de pauvreté.

Le profil des personnes en situation d'exclusion s'est fortement diversifié avec :

- **des personnes isolées très désocialisées en errance**, qui refusent parfois les solutions d'hébergement proposées en raison d'une inadaptation aux besoins des publics ou pâtissant d'une image négative qui dissuade de s'y rendre ;
- **des jeunes en errance**, souvent en groupe ;
- **des personnes accompagnées d'animaux** qui sont rarement acceptés dans les centres d'hébergement ;
- **une augmentation des couples et des femmes seules à la rue** faute de structures adaptées ;
- **des familles à l'hôtel** toujours aussi nombreuses faute de solutions de sortie adaptées, du CHRS au logement ;
- **des sans-abri « vieillissants »** qui nécessitent une prise en charge particulière ;
- **des personnes migrantes souvent en situation d'extrême pauvreté venues de pays membres de l'Union Européenne** (Pologne, Roumanie, Bulgarie...) installées dans des campements ou des bidonvilles ;
- **des migrants extra-européens**, qui relèvent pour leur grande majorité du dispositif national de prise en charge des demandeurs d'asile piloté par l'Etat alors que seulement 30% y accèdent.

Malgré l'obligation légale de proposer à toute personne ou ménage en errance une mise à l'abri immédiate et inconditionnelle avec un suivi social et sanitaire adapté, **entre 40 et 60% des personnes qui appellent le 115 n'obtiennent pas de solution d'hébergement, le dispositif étant complètement saturé.**

Dans ce contexte, bien que la prise en charge des personnes sans abri soit une responsabilité de l'Etat, **la Ville de Paris**, pour qui la prévention et la lutte contre la grande exclusion sont une priorité :

- **met en place des actions adaptées à la diversité des personnes, à la réalité du terrain et à l'évolution des besoins pour sortir les personnes de la rue ;**
- **consacre plus de 300 millions d'euros en 2012 pour les politiques de soutien aux personnes démunies** : hébergement, accès au logement, aides financières, insertion sociale et professionnelle, accès aux droits et aides à la vie quotidienne.

Pour sortir les personnes de la rue, la Ville agit sur plusieurs axes :

- le repérage, l'accueil, l'orientation, l'hébergement, l'alimentaire, l'accompagnement social, le soutien aux associations ;
- la coordination des acteurs ;
- la mise en place de mesures exceptionnelles durant l'hiver en cas de grand froid et durant l'été ;
- la mise en œuvre de dispositifs d'étude pour améliorer la prise en charge en fonction de l'évolution des besoins.

L'hébergement : l'humaniser et renforcer les capacités d'accueil pérennes

Paris, qui possède un dispositif d'hébergement d'environ 8 000 places, **concentre 62% de l'offre régionale d'hébergement et de logement d'insertion contre 8,5% dans le Val-d'Oise et 11,3% dans les Hauts-de-Seine**. Paris compte en effet 3,68 places d'hébergement pour 1.000 habitants, contre 1,68/1.000 au niveau régional et 1,28/1.000 en petite couronne. Aussi **la Ville demande à l'Etat la création de places d'hébergement réparties de manière plus équilibrée sur l'agglomération**.

Face au manque chronique de places d'hébergement :

- ✓ **Bertrand Delanoë a décidé de créer 2000 places d'hébergement et de logement d'insertion à Paris** entre 2008 et 2014 (dont **1.800 sont d'ores et déjà financées ou programmées**).
- ✓ **La Ville de Paris met également à disposition des immeubles municipaux et les réhabilite pour créer des structures d'hébergement et de logement d'insertion**, pour un coût global de 45 millions d'euros entre 2008 et 2014, soit un montant deux fois et demi supérieur à celui de la précédente mandature.
- ✓ **Le centre d'action sociale de la Ville (CASVP) gère près de 1 000 places d'hébergement réparties dans 9 centres qui seront tous totalement réhabilités d'ici 2014**, notamment :
 - le CHU George-Sand situé (rue Stendhal - 20^e), qui permettra la création d'un pôle d'hébergement « jeunes » permettant d'accompagner les résidents jusqu'à leur sortie dans un logement autonome. Les jeunes sont actuellement accueillis sur un site temporaire avenue de l'Observatoire (14^e).
 - le CHRS La Poterne des Peupliers (13^e), qui a déménagé le 7 novembre 2011 sur un site temporaire boulevard du Montparnasse, jusqu'à la réouverture du site en juillet 2013.
- ✓ Pour pallier le déficit de centres d'hébergement pour les familles, **Paris assure l'hébergement à l'hôtel d'environ 1 000 familles chaque année**, pour un coût annuel de 25 millions d'euros. Le dispositif **Louez Solidaire**, alternative à l'hébergement à l'hôtel, **a d'ores et déjà permis l'hébergement de plus de 1 250 familles**, dont plus de 600 ont pu à la suite accéder à un logement pérenne.
- ✓ **La Ville a également lancé en 2009 un appel à projet, avec l'Etat et la Région Ile-de-France, visant l'ouverture de 250 places d'hébergement innovantes dédiées aux jeunes en errance, aux SDF vieillissantes, aux personnes souffrant d'addictions ou de troubles psychiques, ainsi qu'aux grands marginaux qui ont souvent du mal à accéder aux centres traditionnels et à s'y stabiliser.**
Trois projets ont d'ores et déjà abouti :
 - le centre d'hébergement « Plurielles » du groupe SOS Habitat et Soins, destiné à l'accueil de **jeunes femmes en errance**, a ouvert en juin 2011 dans le 9^e arrondissement ;
 - le centre pour **personnes souffrant d'addictions** d'Aurore a ouvert au printemps 2012 sur le site de l'ancien lycée Jean-Quarré (19^e) ;
 - une partie des places du projet des Enfants du Canal pour **personnes très désocialisées** place Denfert-Rochereau (14^e) a ouvert mi-2012.

Les maraudes

La Ville de Paris participe au dispositif des maraudes qui consistent à repérer et aller à la rencontre des personnes à la rue pour leur apporter soutien et réconfort, et les orienter vers un lieu d'hébergement.

Dans ce cadre, la Ville de Paris :

- **a créé en janvier 2004 l'unité municipale d'assistance aux sans-abri**, une équipe mobile composée de 27 agents (dont 2 assistantes sociales et une traductrice français-roumain), qui :
 - apportent leur aide aux personnes sans abri en particulier dans les bois et les espaces verts ;
 - entrent en contact chaque année avec plus de 5 000 personnes ;
 - travaillent en coordination avec les Permanences Sociales d'Accueil, les accueils de jour et les associations spécialisées dans le champ de la grande exclusion.Le coût de cette unité pour l'année 2012 est supérieur à 1,3 million d'euros.
- **confie depuis 2008 à Emmaüs une mission d'envergure dans le Bois de Vincennes** (co-financée par l'Etat) pour aller à la rencontre des personnes sans domicile fixe très désocialisées, les aider à accéder à leurs droits et trouver avec elles une solution de sortie du bois.
- **missionne une maraude spécialisée pour le bois de Boulogne** depuis l'hiver 2008-2009 pour couvrir l'Ouest de Paris (14^e, 15^e et 16^e arrondissements), et particulièrement le bois de Boulogne. Cette action est co-financée avec l'Etat. L'équipe est spécialisée sur les problématiques de troubles psychiatriques et d'addictions.
- **cofinance avec l'Etat l'association Emmaüs Solidarité pour l'organisation de maraudes dans les 9^e, 10^e, 18^e et 19^e arrondissements** depuis 2008.
- **cofinance avec l'Etat une maraude de l'association Charonne dans les 11^e et 20^e arrondissements**.
- **finance une maraude spécifique pour les publics Roms** confiée à l'association Emmaüs - Coup de Main.

Au total, la collectivité parisienne consacre près de 2 millions en 2012 aux maraudes, dont 1.3 million pour l'unité municipale d'assistance aux sans-abri et 660 000 euros pour le financement des actions associatives.

De plus, **la Ville de Paris cofinance avec la SNCF une mission de coordination des acteurs de la précarité** gérée par la FNARS, créée il y a 5 ans, qui exerce **une action particulière sur les gares parisiennes**.

L'accueil, l'information et l'orientation des personnes à la rue

La Ville de Paris a créé des lieux d'accueil de jour où les personnes sans abri peuvent ouvrir leurs droits et améliorer leur vie quotidienne.

- **15 espaces solidarité insertion (ESI)**, cofinancés par la Ville de Paris (à hauteur de 3,8 millions d'euros pour 2012) et l'Etat.
Ces lieux d'accueil de jour assurent des prestations d'hygiène (douches, buanderie, repassage, coiffure...) et de soins (consultation médicale, prescriptions de soins, soins infirmiers, pédicurie). L'accueil y est inconditionnel. Le service social y propose de nombreuses activités de remobilisation pour rompre l'isolement et reprendre confiance en soi (jeux, jardinage...), ainsi que des ateliers ouvrant la voie à l'insertion sociale (alphabétisation, recherche d'emploi...).
Deux d'entre eux sont gérés par la Ville de Paris : l'ESI René-Coty (6, avenue René-Coty, 14^e) et l'ESI Halle Saint-Didier (23, rue Mesnil, 16^e), qui accueillent chaque jour respectivement 60 et 150 personnes en moyenne.
- **Un kiosque d'information et d'orientation dédié aux exilés** qui vivent aux alentours des gares et du canal Saint-Martin dans le 10^e arrondissement, géré par Emmaüs et France Terre d'Asile, a été **ouvert par la Ville de Paris à l'automne 2008** au 218, rue du faubourg Saint-Martin (10^e). La Ville finance seule cet équipement, à hauteur de 424.000 euros en 2012.

L'accompagnement social

La Ville de Paris est la seule collectivité locale en France créant des structures dédiées à l'accompagnement social des personnes sans domicile, qu'elle finance totalement.

Trois permanences sociales d'accueil (PSA) proposent un accompagnement social global pour éviter aux Parisiens concernés, dont les situations sont souvent complexes, d'avoir à recourir à de multiples services sociaux :

- la PSA « Bastille » accueille les hommes isolés âgés de 25 ans et plus : elle a reçu 6.000 personnes en 2011 ;
- la PSA « Belleville » accueille les jeunes isolés, femmes et hommes, âgés de 18 à 25 ans : elle a reçu 1 400 personnes en 2011 ;
- la PSA « Chemin Vert » accueille les femmes isolées et les couples de 25 ans et plus, les familles : elle a reçu 4.800 personnes en 2011, soit 2 900 adultes et 1 900 enfants.

En 2010, une annexe de la PSA Bastille a été ouverte pour y délocaliser la distribution de courrier. 2 600 personnes sont en effet domiciliées administrativement dans cette PSA. Elles bénéficient désormais d'une meilleure qualité d'accueil.

Ces permanences sociales d'accueil :

- proposent un suivi social global ;
- effectuent la domiciliation administrative ;
- ouvrent ou restaurent les droits (RSA, AAH, pension de retraite, accès aux soins, aux résidences pour personnes âgées...) ;
- dispensent des aides financières ou en nature (titres de transport et de restauration, etc.) ;
- effectuent l'accompagnement social et professionnel d'allocataires du RSA ;
- remplissent les missions de l'Aide sociale à l'enfance (PSA Chemin Vert) ;
- proposent des permanences de la Caisse primaire d'assurance maladie, d'accès aux droits, de psychologues...

L'aide alimentaire

Le Département de Paris consacre chaque année 6,3 millions d'euros à l'aide alimentaire, permettant la distribution de plus de 3 millions de repas aux Parisiens les plus démunis et mène une politique d'humanisation de la distribution alimentaire privilégiant la restauration assise.

La Ville de Paris a ouvert le 15 septembre 2010 cinq restaurants solidaires qui permettent d'accueillir le soir jusqu'à 900 personnes en grande précarité, sur orientation des services sociaux et des associations.

Le maire de Paris a en effet décidé de transformer en restauration assise la distribution alimentaire de rue « Cœur de Paris », qui était assurée le soir devant le Père-Lachaise par le CASVP, pour offrir aux personnes démunies des conditions d'accueil plus confortables et plus dignes.

Ces restaurants solidaires :

- sont ouverts les soirs de 17h30 à 20h afin de faciliter l'accès aux familles hébergées à l'hôtel qui ne peuvent cuisiner ;
- sont répartis dans les 5^e, 8^e, 10^e, 14^e et 20^e arrondissements pour limiter les déplacements des usagers ;
- proposent un accueil inconditionnel et sont donc ouverts aux personnes sans papiers ;
- sont tenus par des salariés de la Ville ; des bénévoles et des membres de la Réserve solidaire de la Ville de Paris participent également à l'accueil des personnes, ainsi que des bénévoles associatifs.

Pour accéder aux restaurants, les usagers présentent une carte nominative valable un mois ou un coupon journalier, qui leur sont donnés par les services sociaux parisiens et par une quarantaine de partenaires associatifs.

A la demande du maire de Paris, un 6^e restaurant solidaire ouvrira cet hiver dans le 11^e arrondissement.

De plus, la Ville de Paris finance :

- **16 associations d'aide alimentaire** pour un montant prévisionnel de 900.000 euros en 2011 ;
- **le restaurant social Santeuil (5^e),** géré par l'association Aurore, qui distribue jusqu'à 700 repas par jour (le midi et le soir) ;
- **le restaurant social Baudricourt (13^e),** géré par le CASVP, qui propose 700 repas chaque jour (midi et soir) ;
- **un nouveau restaurant social** géré par les Restaurants du Cœur, qui a **ouvert le 12 novembre dernier** dans un ancien restaurant Emeraude du CASVP **rue Saint-Roch (1^{er})**. Il permettra de servir une centaine de repas chaque soir du lundi au vendredi.

La Ville participe au Samu Social de Paris

La contribution financière de la Ville de Paris au Groupement d'intérêt public (GIP) Samu Social a doublé depuis 2001 et s'élève en 2012 à 3,3 millions d'euros.

En plus de cette participation, **Paris met gratuitement à disposition du Samu Social cinq immeubles et six véhicules avec des personnels** pour renforcer les équipes mobiles lors des périodes de grand froid.

La Ville de Paris est particulièrement vigilante sur la mise en œuvre de la feuille de route votée il y a un an par le conseil d'administration du Samu Social, pour :

- **que chaque personne orientée vers un hébergement par le Samu Social puisse garder sa place et bénéficier d'un suivi social dans la structure qui l'accueille, sans avoir à solliciter à nouveau le 115 qui doit être réservé aux primo-demandeurs.** Cette réforme permettra de réduire le temps d'attente des appelants.
- **assurer la coordination entre le Samu social de Paris, les collectivités locales franciliennes et l'ensemble des acteurs de la veille sociale** (115, associations, etc.) afin :
 - de mutualiser les réservations hôtelières pour les 115 de toute l'Île-de-France ;
 - d'assurer la coordination des maraudes sur l'ensemble du territoire ;
 - offrir un suivi social adapté à toutes les familles hébergées à l'hôtel.